



**Arrêté portant avancement d'ancienneté par bonification d'échelon - Année scolaire 2024/2025  
Corps des professeurs d'éducation physique et sportive**

Le recteur de la région académique Provence – Alpes - Côtes d'Azur, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités

Vu la loi n°83-634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble de la loi n°84-16 du 11/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°80-627 du 04/08/1980 modifié relatif au statut particulier des professeurs d'éducation physique et sportive ;

Arrête :

Article 1 : la liste des professeurs d'éducation physique et sportive classe normale bénéficiant d'un avancement accéléré au 7<sup>e</sup> échelon est établie comme suit :

ANTOINE	LEA
BUCHY	MATHIEU
PAUL	TIMEO

Article 2 : la liste des professeurs d'éducation physique et sportive classe normale bénéficiant d'un avancement accéléré au 9<sup>e</sup> échelon est établie comme suit :

BERRICHON	GILLES
ENGELBACH	MATHILDE
KRIEGER	ROMAIN
MAURY	MATHIAS
ROUX	MATHIEU
TERRAL	LAURY

Article 3 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté

**Fait le 07/05/2025**

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*